



## Cérémonie de remise des trophées de la 3ème édition des Prix Initiatives Justice



Depuis 2010, le ministère de la justice organise un concours visant à promouvoir et récompenser les initiatives innovantes des personnels de justice (magistrats, fonctionnaires et contractuels des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration centrale) ou participant à ses missions.

Les candidats sont invités à transmettre leur projet directement, hors voie hiérarchique, individuellement ou par équipe, dans une des deux catégories suivantes :

- **Rapprocher la Justice des citoyens** : catégorie qui regroupe toutes les initiatives destinées à :
  - mieux faire comprendre l'institution (son organisation, son fonctionnement et les métiers de la justice...)
  - mieux accueillir nos différents publics ;
  - mieux accompagner les citoyens (handicap, simplification des démarches, dématérialisation, justice en ligne, publics à besoins spécifiques...)
  - moderniser l'image de la Justice.
- **Innover au bénéfice de l'institution** : catégorie destinée à récompenser une initiative innovante :
  - pour les agents : amélioration des outils professionnels, des méthodes ou conditions de travail, propositions en matière de sécurité ou de développement durable ;
  - dans les relations interprofessionnelles avec les auxiliaires de justice (avocats, huissiers de justice), les experts, les collectivités territoriales ou les autres administrations.

### Bilan de la troisième édition :

La troisième édition a été lancée par Christiane Taubira, Garde des sceaux, ministre de la Justice, le 30 janvier 2013 avec une date de clôture des inscriptions au 8 mars.

60 dossiers ont été reçus, dont 28 pour la catégorie Rapprocher la justice des citoyens et 32 pour la catégorie Innover au bénéfice de l'institution.

166 personnes y ont participé, 136 personnels du ministère et 30 partenaires extérieurs.

Les personnels participants sont issus de :

- **5 cours d'appel** (Amiens, Angers, Chambéry, Douai, Rouen)
- **14 tribunaux de grande instance** (Ajaccio, Angoulême, Arras, Basse-Terre, Bastia, Bobigny, Carcassonne, Epinal, Lille, Mamoudzou, Marseille, Nice, Tarascon, Toulouse)
- **4 conseils de prud'hommes** (Bergerac, Marseille, Montluçon, Nice)
- **21 établissements pénitentiaires** (Basse-Terre, Bois-d'Arcy, Bourges, Dijon, Douai,

Fleury-Mérogis, Fresnes, La Roche-sur-Yon, Le Port, Mont-de-Marsan, Nancy-Maxéville, Neuvic sur-l'Isle, Poissy, Poitiers-Vivonne, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Martin de Ré, St-Quentin-Fallavier, Séquedin, Strasbourg, Villeneuve-lès-Maguelone).

- **14 établissements, services, unités de la PJJ** (CAE de Creil, Juvisy-sur-Orge, Le Havre, CEF de Saint-Brice la Forêt, EPE de Laxou, SEEPM d'Orvault, Porcheville et Quiévrechain, STEMOI d'Annecy, de Laval, UEAJ de Beauvais, UEMO d'Angoulême, Dijon et Montauban,
- **2 directions interrégionales des services pénitentiaires** (Lille et Strasbourg)
- **2 antennes locales d'insertion et de probation** (Amiens et Epinal)
- **4 services pénitentiaires d'insertion et de probation** (Corse, Isère, Sarthe, Somme),
- **1 Ecole** (ENPJJ)
- **1 maison de la justice et du droit** (Val-de-Seine)
- **2 conseils départementaux d'accès au droit** (Bouches du Rhône et Haute-Marne)
- **1 plate-forme interrégionale** (Bordeaux)
- **3 Directions, en administration centrale** (DPJJ, DACS, DAP)

Les personnels participants sont des administrateurs des systèmes d'information, des attachés d'administration, des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, des directeurs de greffe, d'établissements, de directions interrégionales, des éducateurs, des formateurs, des greffiers, des greffiers en chef, des magistrats, des secrétaires administratives, des surveillants.

Composition du jury de la 3ème édition des prix Initiatives Justice :

- **André Gariazzo**, secrétaire général du ministère de la justice,
- **François Feltz**, inspecteur général des services judiciaires,
- **Jean-François Beynel**, directeur des services judiciaires,
- **Carole Champalaune**, directrice des affaires civiles et du sceau,
- **Marie-Suzanne Le Quéau**, directrice des affaires criminelles et des grâces,
- **Isabelle Gorce**, directrice de l'administration pénitentiaire,
- **Catherine Sultan**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,
- **Nicolas Conso**, chef du service innovation au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP),
- **Clémentine Kleitz**, rédactrice en chef de la Gazette du Palais,
- **Muriel Jasor**, chef de service, journal Les Echos.

Il a délibéré le mercredi 25 septembre et a rendu les résultats suivants.

## **Les lauréats de la 3ème édition des prix Initiatives Justice**

### **RAPPROCHER LA JUSTICE DES CITOYENS - INDIVIDUEL**

#### **1er prix :**

*L'agenda en ligne de prise de rendez-vous pour un PACS*

**Serge FAUCILHON**, adjoint administratif principal au tribunal d'instance de Toulouse

L'initiative propose au justiciable de prendre rendez-vous pour établir un PACS à partir d'une offre d'horaires mise en ligne sur un agenda Web accessible à partir du site Internet du tribunal.

C'est une application de télé-service de l'administration électronique qui vise les objectifs suivants : répondre à la problématique récurrente de l'encombrement du standard, alléger et simplifier le processus de prise de rendez-vous pour un PACS, que ce soit au niveau de l'utilisateur comme du greffe.

## RAPPROCHER LA JUSTICE DES CITOYENS – PAR EQUIPE

### 2ème prix :

*La commission de rayonnement*

**Michaël JANAS**, président du tribunal de grande instance d'Angoulême

**Patrice CAMBEROU**, procureur de la république près le tribunal de grande instance d'Angoulême

**Céline MUGERLI**, directeur de greffe du tribunal de grande instance d'Angoulême

**Virginie BARRAUD LE BOULC'H**, bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Charente

**Ludovic MARTIN**, responsable de l'unité éducative de milieu ouvert d'Angoulême

La commission de rayonnement a été créée au tribunal d'Angoulême en 2012 dans le but de promouvoir l'institution judiciaire, de dynamiser et de redonner du sens à l'action des personnels œuvrant au service de celle-ci.

Elle réunit des magistrats, avocats, greffiers en chefs, greffiers et fonctionnaires, la protection judiciaire de la jeunesse, le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le secrétaire du conseil départemental de l'accès au droit autour d'une idée forte : proposer des actions efficaces destinées à promouvoir la justice dans la Cité.

Ses dernières concrétisations :

- des conférences cinéma dans les établissements scolaires,
- trois classes pour trois audiences avec la réalisation d'un court métrage,
- un concours d'affiches sur la Justice pour les scolaires avec une exposition dans le tribunal,
- l'exposition « au nom de la loi », inscrite à la programmation officielle du 40ème festival international de la bande dessinée, et réalisée dans la salle des Pas Perdus du tribunal (7 700 visiteurs).

### Prix spécial du jury :

**Emile AJAVON**, intervenant social au bureau de l'entraide civile et commerciale internationale de la direction des affaires civiles et du sceau

**Clémentine BLANC**, Chef du bureau de l'entraide civile et commerciale internationale de la direction des affaires civiles et du sceau

**Alice COTTE**, du bureau de l'entraide civile et commerciale internationale de la direction des affaires civiles et du sceau

Le projet vise à répondre aux besoins des familles en matière de médiation transfrontalière. L'objectif est de mettre à disposition du parent victime de l'enlèvement de son enfant ou de la violation de son droit de visite, des ressources et des outils performants pour l'aider à renouer le dialogue avec l'autre parent et à trouver des solutions durables quant aux modalités d'exercice de l'autorité parentale :

- liste de médiateurs familiaux et internationaux sur le site du ministère,
- diffusion de plaquettes dans les tribunaux à destination des justiciables,
- actions de formation des médiateurs français et consuls français.

## INNOVER AU BENEFICE DE L'INSTITUTION – INDIVIDUEL

Cette année, le jury, à l'unanimité, n'a pas récompensé de dossiers parmi ceux qui lui ont été présentés, aucun ne répondant aux critères du concours.

## INNOVER AU BENEFICE DE L'INSTITUTION – PAR EQUIPE

### 1er prix ex-aequo :

*Le support pédagogique de l'action de formation en milieu carcéral sur la thématique de l'observation.*

**Frédéric LEBON**, 1er surveillant formateur à la maison centrale de Poissy  
**Jérémy TERRAL**, lieutenant pénitentiaire à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone  
**David LUXEREAU**, surveillant atelier à la maison centrale de Poissy  
**Patrick CAURIER**, premier surveillant activités à l'EPM de Porcheville  
**Farid OUALI**, surveillant à la maison centrale de Poissy

Dans le cadre de la démarche de la labellisation du circuit arrivant « RPE, règles pénitentiaires européennes », le DISP de Paris a lancé une campagne de formation des personnels autour de quatre thèmes dont un sur « l'observation ».

Les candidats ont choisi le support pédagogique vidéo autour de trois films tournés et joués par des personnels de l'administration pénitentiaire.

Les scénarii ont été écrits au plus près du terrain, intégrant des situations ou des comportements observables de la population pénale mais en prenant aussi en compte des erreurs des agents.

### 1er prix ex-aequo :

*Les chantiers Réparations pénales*

**Jérôme DUBOST**, éducateur au centre d'action éducative du Havre  
**Olivier HESNARD**, animateur Nature au centre permanent d'initiative pour l'environnement de l'Orne  
**Sylvie LEBAS**, agricultrice, Ferme de la Fégrinière

« Les Chantiers Réparations pénales » sont le fruit de la collaboration entre un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, un animateur Nature, du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des collines normandes et une agricultrice.

Ils s'adressent à des groupes de huit jeunes ayant commis un acte de délinquance et faisant l'objet d'une mesure de réparation pénale prononcée par un magistrat, soit par un Juge des Enfants (au stade de la mise en examen ou en jugement) soit par un Substitut du Procureur de la République (en alternative aux poursuites).

Cette action collective, lancée en 2006 a permis de réaliser 15 chantiers avec 103 mineurs, chaque chantier durant 3 jours selon un programme établi à l'avance et impliquant une vie en collectivité avec le partage des tâches auxquelles tout le groupe contribue (jeunes et adultes).

## Mention spéciale du jury :

*Un outil pour optimiser le temps de dépôt de scellé de procédure*

**Jonathan DOHY**, directeur de greffe au tribunal de grande instance d'Ajaccio

**Thibault MANTEAU**, directeur de greffe au tribunal de grande instance de Bastia

**Yannick CARPIN**, gendarme à la Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires de Bastia

Le dépôt des pièces à conviction est souvent long et fastidieux.

Aussi, avec la gendarmerie nationale, les promoteurs du projet ont imaginé un outil qui leur permette de gagner du temps à tous les niveaux du processus de mise sous scellé d'un bien à son dépôt au sein d'une juridiction.

Il s'agit d'une matrice sous logiciel « calc » d'Open Office qui permet de compléter de manière automatique les divers champs obligatoires que comporte un carton de scellé mais également les quatre liasses obligatoires que doit comporter toute fiche de dépôt de pièces à conviction auprès du directeur de greffe du tribunal de grande instance.

## PRIX GARDE DES SCEAUX - EDITION 2013 :

*L'opération : «Accès au droit par les jeunes, pour les jeunes».*

Le Conseil départemental de l'accès au droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) :

**Jean-Michel MALATRASI**, Président du tribunal de grande instance de Marseille, Président du CDAD 13

**Claire SARODE**, greffier en chef, secrétaire général du CDAD 13

**Séverine COSTAGLIOLA d'ABELE**, salariée du CDAD 13

**Julien MAESTRONI**, salarié du CDAD 13

**Philippe MACCARIO**, salarié du CDAD 13

**Lise PACREAU**, élève avocate stagiaire

**Alice CABRERA**, élève avocate stagiaire

Le CDAD des Bouches du Rhône, après avoir constaté l'absence des jeunes à la journée organisée au Palais des Congrès en 2011 dans le cadre des 20 ans de la loi relative à l'accès au droit, a décidé d'adapter au mieux ses actions en direction de ce public.

Ainsi, 13 classes de 5 lycées des quartiers sensibles de Marseille ont pu choisir une thématique en lien avec les préoccupations des jeunes, l'étudier avec un avocat puis créer un atelier juridique pour restituer les connaissances acquises à travers un support de communication (théâtre, vidéo, photographies).

Les réalisations des 13 ateliers ont été présentées à 1800 lycéens de Marseille au cours d'un forum qui s'est tenu en avril 2013 à l'Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cela a permis la transmission des connaissances juridiques de jeunes à jeunes avec l'aide des avocats.